



Saisie sur mon compte bancaire

Par **ange0110**, le **25/01/2013** à **15:37**

bonjour j'ai été saisie sur mon compte bancaire par un huissier la somme de 340 euros le 4 janvier 2013 j'ai fait un dossier de surendettement qui a été recevable le 15 janvier 2013 aujourd'hui je n'est toujours pas signé le papier pour que le huissier acquie cette somme car je suis au rsa je touche 1044 euros pour 5 personnes je me suis renseigné se sont des sommes insaisissables de plus quand j'ai fini de tout payer facture ect ils nous restent pour nous allimenter la somme de 400 euros donc si je paye la somme saisie je n'est plus rien aujourd'hui j'aimerais savoir si il y a un recours pour nous sortir de la prit a la gorge le huissier ne veut rien savoir et la banque sait que ses des prestations familiales et na toujours pas debloquer cette argent comment faire aider moi svp je n'est plus rien pour mes enfants merci votre comprehension

Par **amajuris**, le **25/01/2013** à **19:06**

bjr,
si vous avez fait l'objet d'une saisie de la part d'un huissier c'est que vous avez été condamné à payer par un tribunal.
dans votre situation le solde bancaire insaisissable est de 483,24 €.
cdt